

Informations Saison 2018 – 2019

Compétiteurs/synchro

Pour que vous puissiez patiner

Il vous faudra constituer un dossier comprenant :

- Une fiche d'inscription destinée au club
- 2 photos d'identité
- Une fiche de demande de licence
- fiche d'autorisation
- Une adresse e-mail obligatoire
- un certificat Médical

Un chèque de caution correspondant à un montant mensuel des cours

Il vous faudra également acquitter :

*Une licence sportive Fédération Française des Sports de Glace :

- Kid (- 10 ans et 1ère licence) : **19,56 €/an**
- Fédérale : **39,76 €/an**
- Compétition : **64,36 €/an**
- Extension : **0 €/an**

*Une adhésion :

- 1 personne : **37 €/an**
- Forfait famille : **52 €/an**

* Des cours :

Pour les groupes Compétition et Pré-Compétition :

- Forfait cours illimités : **85 €/mois**

Pour le groupe Détection :

- Forfait : **61 €/mois**

Pour les groupes synchro (Mixed aged, Novices B et juvénile) :

- Forfait: **51 €/mois + minimum 30€ acompte pour compétitions**

**Si vous êtes plusieurs patineurs de la même famille,
Réduction de 50% sur le forfait le moins élevé.**

Ramener cette feuille complétée et signée

N° du Club : 76003

FICHE D'INSCRIPTION

Nom du Patineur :

Prénom :

Né(e) le ___/___/___ à

Département :

Nationalité :

Adresse _____

Adresse mail

TEL : Domicile

Travail

Portable

N° Licence _____ Niveau de médaille

Ecole fréquentée _____

Nombre d'heure(s) par semaine choisi _____

LOCATION DE PATINS

Non

Oui

Merci de s'acquitter de la
Carte de 10 locations au tarif de 20 €
Pointure de l'enfant _____

A _____, le ___/___/___

Signature

REGLEMENT INTERIEUR DU HAVRE ATHLETIC CLUB PATINAGE ARTISTIQUE

1°) Généralités

La qualité de membre du H.A.C.P.A implique l'acceptation de ce règlement intérieur, ainsi que le règlement interne de la patinoire municipale. Les membres du H.A.C.P.A se font un devoir de représenter dignement le Club en tous lieux et lors de toutes manifestations. Aucune démarche ne pourra être effectuée par un membre du H.A.C.P.A si celui-ci n'a pas été, au préalable, mandaté par le bureau. Il appartient au comité directeur d'évaluer l'importance de tout manquement à ce règlement intérieur, d'émettre et appliquer d'éventuelles pénalités ou sanctions conformément aux statuts.

2°) Locaux

Les patineurs devront laisser les locaux mis à leur disposition propres ou, au minimum, dans l'état où ils les ont trouvés.

Lors de manifestations extérieures chacun veillera à respecter les locaux mis à disposition et éviter toute négligence dans l'enceinte des patinoires ou autres lieux nous accueillant.

3°) Comportement et tenue

Tous les membres s'interdisent toutes déclarations ou comportements susceptibles de nuire ou de porter atteinte à l'image du Club et de son encadrement.

Sur la glace, respect mutuel et courtoisie seront à l'esprit de chaque patineur envers ses camarades et enseignants. La politesse est de rigueur.

Lors des tests ou compétitions, il faut savoir accepter les résultats obtenus et conserver respect et fairplay envers les autres patineurs, juges et personnes présentes.

4°) Organisation des cours

Les cours sont dispensés par un ou plusieurs enseignants diplômés d'état, ou en formation, assistés par des initiateurs diplômés FFSG ou en cours de formation. Une tenue de sport est exigée pour tous les patineurs.

Les horaires des cours sont tributaires des heures données par la Ville du Havre. Les professeurs répartiront ces heures en accord avec le comité directeur et en fonction du niveau des patineurs. Le planning général d'occupation de la glace sera affiché pour chaque saison. Durant les vacances scolaires, de nouveaux horaires et groupes d'entraînement seront mis en place.

Les patineurs doivent être présents 10 minutes avant le début du cours afin d'effectuer l'échauffement nécessaire et se présenter sur la glace à l'heure exacte du début du cours.

Aux entraînements, les parents ou accompagnants doivent se tenir dans les gradins et s'abstenir de toute intervention auprès des enseignants ou patineurs. Toute présence aux abords de la glace est interdite.

5°) Paiement des cours

Le paiement des cours devra être effectué avant le 10 de chaque mois. Vous avez la possibilité de payer les cours dans leurs totalités (en donnant 9 chèques pour la saison, ils seront encaissés chaque mois à la date que vous avez choisie)

En cas de difficulté financière ponctuelle, il est demandé de prendre contact sans tarder avec un membre du comité directeur. Des délais de paiement pourront être envisagés et accordés. Des cours impayés ou des rappels de paiement trop fréquents pourront amener l'exclusion temporaire ou définitive du patineur.

6°) Organisation financière des cours

Le forfait choisi sera dû dans son intégralité, y compris durant les vacances scolaires sauf celles d'été. Seul un certificat médical indiquant une contre-indication à la pratique du patinage d'au minimum 15 jours ou restreignant les horaires durant la saison peut donner lieu à une déduction du forfait. Cette organisation pourra être revue chaque saison par le comité directeur et devra être annoncée en Assemblée Générale ordinaire annuelle.

7°) Autres cours

Il pourra être proposé d'autres cours en rapport avec le patinage. Ces cours seront dispensés par un enseignant qualifié. Il est demandé à chaque patineur intéressé de s'engager en début de saison à suivre ces cours régulièrement durant l'année.

8°) Tests

La liste des patineurs susceptibles de se présenter à un ou plusieurs tests sera établie par les professeurs en accord avec le comité directeur un mois et demi avant le passage. Chaque participant devra confirmer son inscription avant la date indiquée en joignant obligatoirement la participation financière. Toute somme versée lors de cette inscription ne sera pas remboursée en cas de non-participation à ces tests.

9°) Compétitions

Le calendrier des compétitions sera établi, dans la mesure du possible, au début de chaque saison en accord avec les professeurs et le comité directeur et affiché.

La liste des patineurs pour une compétition sera établie, en accord avec le comité directeur, par les professeurs et affichée un mois et demi avant. Avant l'inscription définitive, chaque patineur devra retourner le formulaire qui lui aura été remis accompagné des documents demandés et de la participation financière.

Le Club participe aux frais d'inscription pour 5 compétitions dans la mesure de ses possibilités. Le solde sera à la charge des participants. Pour les autres compétitions les frais d'inscriptions seront à la charge des participants.

10°) Championnats des Clubs

La liste des patineurs sélectionnés pour les Championnats des Clubs sera établie, par les professeurs et affichée un mois et demi avant. Les patineurs se feront un devoir d'y participer.

11°) Galas

Les galas sont des manifestations où tous les patineurs sont impliqués. La participation à ces galas n'est pas obligatoire mais ils représentent un apport financier non négligeable au Club qui ne pourra être que bénéfique au confort ultérieur des patineurs. **Tout patineur ne faisant pas le gala doit le signaler au moins 3 semaines avant sinon le ou les costumes seront dus (sauf certificat médical).**

12°) Déplacements

Les déplacements individuels extérieurs lors des compétitions sont à la charge et sous la responsabilité des parents. Toutefois, lorsqu'un patineur est confié à la responsabilité d'un tiers, il appartient à ces personnes de prendre les dispositions légales en cas d'incident.

Les déplacements collectifs sont organisés par le Club et sous la responsabilité de son Président. Lors de ces déplacements, les patineurs seront sous l'autorité de "chaperons" nommés par le comité directeur. Une participation aux frais pourra être accordée par le Club dans la mesure de ses possibilités.

13°) Rencontre Parents-Professeurs

En cas de conflit, les parents pourront rencontrer les professeurs après avoir pris rendez-vous. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner l'exclusion du Club du patineur.

Les professeurs restent à la disposition des parents, après les cours, pour des problèmes d'ordre général.

14°) Responsabilités

Toute dégradation commise dans l'enceinte de la patinoire par un membre engage la responsabilité du Club.

Dans ce cas, le Club prendra les dispositions légales à l'encontre du licencié.

En cas de vol, le Club ne peut pas être tenu responsable. Il est demandé aux patineurs de ne pas laisser des objets de valeur dans les vestiaires.

15°) Informations

Un panneau d'affichage est à la disposition de tous. Il convient de le consulter régulièrement afin d'être informé des manifestations, résultats, règlements, modifications et notes citées dans les paragraphes ci-dessus.

16°) Adhésion

Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion. Ce refus devra être motivé et être en conformité avec les textes de lois régissant les associations sportives de loi 1901.

17°) Loi Evin

Nous rappelons que conformément au respect de la loi Evin la consommation de tabac et d'alcool est interdite dans la patinoire.

18°) Acceptation du règlement intérieur

Ce règlement est remis à chaque membre lors de son inscription au Club

FICHE D'AUTORISATION

Règlement intérieur

Je soussigné père, mère, tuteur légal
De l'enfant m'engage à appliquer le règlement intérieur du
H.A.C.P.A
qui m'a été remis.

A, le

Mention « lu et approuvé » Signature :

Autorisation de publication d'une photographie

Je soussigné _____, père, mère, représentant légal ou en tant que personne majeure (1) de _____ autorise par la présente le Havre Athlétic Club Patinage Artistique à diffuser les photographies sur lesquelles je figure ou figure mon enfant (1) en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site Internet.

Ces photographies seront prises pendant des entraînements, animations ou compétitions.

Cette autorisation est valable pour une durée de 1 an et pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné.

A, le

Mention « lu et approuvé » Signature :

(1) Rayer la mention inutile

Règlement uniquement patinage synchronisé

Je soussigné père, mère, tuteur légal
De l'enfant m'engage à appliquer le règlement patinage
synchronisé du H.A.C.P.A
qui m'a été remis.

A, le

Mention « lu et approuvé » Signature :



LES GALAS



Le HAC Patinage organise 2 galas dans l'année : un gala de Noël courant décembre, et un gala de fin d'année généralement en mai.

Afin de faciliter son organisation, nous devons connaître la taille de votre enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Taille de vêtements _____

En cas de changement, veuillez nous en informer au plus tôt

Au début des mois de novembre et avril de la saison, une **participation financière vous sera demandée** : Pour le gala de Noël entre 5 et 8 euros, et en fin d'année entre 8 et 15 euros, ceci étant par enfant et par dance. Les variations de tarifs dépendent des costumes à confectionner.

Tous les adhérents du club participent à ce gala, sauf ceux n'ayant pas signé favorablement au droit à l'image, ou ne pouvant être présent.

Les dates et les noms des adhérents étant communiqués suffisamment à l'avance, **les personnes n'ayant pas prévenu de leur absence 1 mois avant la date du gala devront s'acquitter** du montant des costumes prévus.

Pour toutes informations complémentaires, nous sommes à votre disposition.

Sandra : 0616418132

Emilie : 0603673001

Mention « lu et approuvé » signature